

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA FRANC-MAÇONNERIE

C'est la bête noire du clergé qui la présente sans cesse comme l'ennemi qu'il faut combattre sans relâche.

Les francs-maçons, dit-il, sont les suppôts de Satan, il faut détester ces gens là.

Et les naïfs — hélas ! ils sont nombreux — s'imaginent qu'en effet, la franc-maçonnerie est une institution redoutable et détestable, menaçant la religion ; que les adeptes de cette société entretiennent des relations avec le diable (!!!) et doivent en conséquence être mis au rang des gens les plus dégradés.

Dans un précédent numéro, le *Journal du Lot* a mis en regard les principes maçonniques et les principes de l'Eglise romaine, et pour un homme de bonne foi et intelligent cela doit suffire.

Mais il y a des aveugles qui ne veulent pas voir, — ce sont les pires — et à ceux-là je voudrais apporter les raisons de l'admiration que je professe pour cette noble institution qu'on appelle la Franc-Maçonnerie, et je suis d'autant plus à l'aise pour le faire que je n'ai pas moi-même, l'honneur d'être maçon.

Voulez-vous savoir ce que c'est qu'une Loge, messieurs les cléricaux ? Ecoutez le grand Diderot : « C'est, disait-il, un endroit où résident la concorde, l'amour de la vérité, la franchise et la paix. C'est là que jamais superstitieux, ni dévot, ni prêtre, ni moine n'a mis les pieds. »

C'est la Franc-Maçonnerie qui a préparé la Révolution française et qui lui a donné sa devise en même temps que le jour et la vitalité ; c'est elle qui, dans ce siècle, s'est faite la gardienne vigilante des principes de 89 ; et c'est encore elle, la Maçonnerie, qui, à l'heure actuelle, est l'armature la plus solide de cette République que vous, cléricaux, attaquez avec tant de véhémence.

La Franc-Maçonnerie ! c'est le contraire de la boutique romaine, et c'est ce qui exaspère les cléricaux de tout accabit.

Elle a toujours défendu la tolérance et la liberté contre les sectaires et les énergumènes. Elle dit à l'homme : « Ta conscience est libre. En matière de religion ou de philosophie tu peux t'imaginer tout ce qui te plaît de concevoir. »

La Franc-Maçonnerie ! c'est le lien volontaire et fraternel de tous ceux qui s'unissent pour défendre leur liberté et réaliser le progrès social en rendant le fanatisme odieux et la superstition ridicule. Ce qu'elle enseigne et ce qu'elle pratique est conforme à ce qu'il y a de plus élevé et de plus noble dans la nature humaine ; c'est pourquoi il ne lui en coûte nullement de faire la confession publique de sa pensée et de sa foi.

Proclamer la souveraineté de l'individu, affirmer les libertés de la personne morale : liberté de conscience, liberté de penser, liberté de réunion, liberté de la parole, combattre l'ignorance, mère des préjugés et source de tous les fanatismes, pratiquer la fraternité et la solidarité en s'efforçant de soulager toutes les misères physiques, in-

tellectuelles et morales, glorifier le travail, contenter l'ardent désir de mieux qui est en nous, en proclamant sa foi dans le progrès humain, tel me paraît être, si on veut respecter la vérité historique, le programme de cette grande institution, de la Franc-Maçonnerie !

Sans crainte, n'est-ce pas, on peut mettre cette profession de foi en regard du programme de cette autre institution, l'Eglise, qui exploite la crédulité publique pour mieux assurer sa puissance, qui engendre le fanatisme, qui prêche l'intolérance, qui répudie l'instruction, qui méprise le travail, qui possède à son actif la St-Barthélémy, l'inquisition, les dragonnades et les persécutions sans nombre contre les plus illustres représentants de la raison humaine, Galilée, Descartes et tant d'autres.

Attaquez, calomniez, messieurs les cléricaux, vos efforts seront vains !

Quant une institution a compté dans son sein des hommes comme Montesquieu, Diderot, d'Alembert, Voltaire, Mirabeau, Danton, Condorcet, Franklin, et plus près de nous Littré et Gambetta pour ne citer que les morts, les attaques ne sont pas pour l'épouvoier, elle n'a pas à les redouter, car plus on parlera de la Franc-Maçonnerie, plus on la connaîtra et l'aimera.

Pour ma part, je salue en elle une émancipatrice de la pensée humaine et lui adresse l'hommage de mon admiration la plus sincère.

E. LIGNY.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 13 janvier 1903

PRÉSIDENCE DE M. RAULINE, DOYEN D'ÂGE

La première séance de la Chambre pour l'année 1903, a eu lieu mardi, sous la présidence de M. Rauline, doyen d'âge qui a prononcé le discours d'usage.

La Chambre a constitué ensuite son bureau définitif.

Election du Président

M. Léon Bourgeois a été élu président de la Chambre par 336 voix sur 414 votants.

Election des vice-présidents

Votants 462 ; ont été élus : MM. Etienne, 373 voix ; Lockroy, 355 ; Guillaud, 238 ; un second tour a été nécessaire pour élire le 4^e vice-président. M. Jaurès a été élu par 209 voix contre 196 accordées au candidat des droites, M. Renault-Morlière.

Election des secrétaires

Ont été élus secrétaires : MM. Fernand David, Couyba, Chambon, Lorraine, Isnard, Devèze.

Election des questeurs

On été élus questeurs : MM. Herbet, Rivet, Pajot.

La séance est levée.

Sénat

Séance du 13 janvier 1903

PRÉSIDENCE DE M. WALLON, DOYEN D'ÂGE

La rentrée du Sénat s'est effectuée dans le calme le plus parfait.

La séance d'ouverture a été présidée par M. Wallon, le doyen du Sénat.

M. Wallon est entré depuis le mois de décembre dans sa 91^e année.

Il a prononcé le discours d'usage, puis le Sénat s'est ajourné à jeudi pour la nomination de son bureau définitif.

LE CRÉDIT DE LA FRANCE et de l'Étranger

De Rentier :

Dans le montant des dépenses publiques de la France, se trouvent compris les chiffres relatifs au service de la dette publique. Or, même sur ce point, malgré les conversions de rentes qui ont eu lieu dans presque tous les pays, le montant en capital des dettes publiques, de même que les annuités nécessaires au paiement des intérêts et à l'amortissement ont subi, partout, une forte augmentation, et c'est en France seulement, contrairement encore à ce que l'on dit et à ce que l'on croit, que l'on rencontre, non pas un accroissement de charges, mais une diminution.

L'accroissement des dépenses de la dette publique dans les pays étrangers et leur diminution en France.

De 1892 à 1902, l'intérêt et l'amortissement des dettes de l'empire d'Allemagne se sont accrus, en chiffres ronds, de 33 millions de marcs ; en Russie, de 38 millions de roubles ; en Autriche-Hongrie, d'environ 35 millions de francs. En Angleterre, au 31 mars 1892, le capital de la dette publique, dette consolidée, annuités, dette non consolidée, était de 677 millions de livres sterling ; en 1895, de 656 millions de livres sterling et de 748 millions de livres sterling en 1902. De 1895 à 1902 seulement, le total des charges annuelles de la dette de la Grande-Bretagne, 2 1/2, 2 3/4 et emprunt fait à la Banque d'Angleterre, s'est accru de 350,000 liv. st. et, depuis 1892, de 892,000 liv. st.

Quelle est, au contraire, la situation de la dette publique française pendant la même période ?

En France, les dépenses pour la dette publique et la dette remboursable à terme, malgré l'accroissement de la dette viagère, ont diminué de 1,286 millions à 1,003 millions, soit une diminution de 283 millions, alors que dans tous les autres pays, les annuités nécessaires au service de la dette publique se sont accrues dans de fortes proportions.

Ainsi en Allemagne de 41 millions ; en Autriche-Hongrie, de 35 ; en Russie, de 180 millions en Angleterre, de 22.

Toutefois si nous avons de fortes charges, nous disposons aussi de nombreuses ressources ; et lorsqu'on compare la situation de la France à celle des autres pays, ce n'est pas seulement le poids des charges qu'il faudrait opposer l'un à l'autre, mais aussi le total des revenus publics et privés, l'abondance des disponibilités et des capitaux du public. Or, à ce point de vue encore, la France peut supporter la comparaison avec tout autre pays.

Les divers pays d'Europe, d'après la quantité de valeurs mobilières appartenant en propre à chacun d'eux, se présentaient, à la fin de 1900 et au commencement de 1901, dans l'ordre suivant :

	Milliards
Grande-Bretagne.....	120
France.....	90
Allemagne.....	45
Russie.....	25
Autriche-Hongrie.....	20
Pays-Bas.....	10
Italie.....	10
Belgique.....	6
Espagne.....	6
Suisse.....	5
Danemarck.....	3
Suède, Norvège, Roumanie, divers....	2
Total général.....	342

Aussi, et ce sera la conclusion, quand,

après avoir étudié par le menu la situation financière des divers Etats, comparé leur crédit, leurs ressources, leurs charges, nous en revenons à l'examen du nôtre, nous sommes effrayés par le pessimisme et l'esprit de dénigrement qui dominant, chaque fois que la politique s'en mêle.

S'il s'agit, en effet, de l'état financier des autres pays étrangers, tout est bien, tout est beau : s'agit-il du nôtre, tout est mal. Les gouvernements étrangers savent cependant à quoi s'en tenir sur ce point. Tous, sans aucune exception, ont besoin de faire appel au crédit, sous une forme ou sous une autre. Tous savent, que s'est en France où ils trouveront les capitaux nécessaires parce qu'ils connaissent nos immenses ressources. A l'heure actuelle, les grandes places financières et banques européennes sont débitrices de la nôtre et de nos banquiers de plus de 2 milliards. Rien qu'à Londres, les capitaux français employés sont considérables. Tous les changes nous sont favorables, ce qui explique que partout, au dehors, la France est créditrice et non débitrice. Aussi avons-nous le droit d'affirmer et de répéter, sans nous lasser, que nous nous calomnions, quand nous admirons la situation financière et économique des autres pays et que, de gaieté de cœur, nous discréditons la nôtre.

INFORMATIONS

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis mardi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

M. Delcassé, encore souffrant de la grippe, s'est excusé de ne pouvoir assister à la séance.

Le conseil s'est occupé de la fixation de l'ordre du jour de la Chambre ; il a décidé qu'il insisterait en faveur de la priorité à donner à la discussion du budget qui devait être poursuivie sans interrompre. Au cas où la Chambre voudrait réserver un jour par semaine aux interpellations, le conseil a été d'avis qu'il conviendrait d'aborder en premier lieu les interpellations portant sur des mesures en cours d'exécution, qui engagent la responsabilité des ministres compétents.

Les premières interpellations qui viendraient en discussion seraient celles de MM. Meunier et Plichon relatives à l'application de la loi des associations et celle de M. Lamy qui est relative à l'interdiction de l'emploi du Breton dans les offices religieux.

Le garde des sceaux a fait signer le projet de loi modificatif de la loi du 2 août 1882, ayant pour objet la répression des outrages aux bonnes mœurs ; il a fait signer également deux décrets portant nominations et permutations dans la magistrature.

Enfin le ministre de la guerre a fait signer un autre décret désignant des commissaires du gouvernement pour assister le ministre dans la discussion de la loi sur le recrutement de l'armée et un projet de loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers.

Au Luxembourg

LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

La gauche démocratique, réunie après la séance, a reçu les adhésions de dix-huit sénateurs nouvellement élus, ce qui porte à cent cinq le nombre de ses membres. Elle a acclamé la réélection de M. Fallières comme président du Sénat, décidé de porter de nouveau M. Desmons comme vice-président ; de présenter comme secrétaires MM. Béraud et Milliès-Lacroix et, enfin de revendiquer

un siège de questeur, pour lequel elle présenterait M. Bonnefoy-Sibour.

Questions et interpellations

M. Georges Berry doit poser une question au ministre des finances sur la situation des Caisses d'épargne.

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, a accepté de répondre à une question de M. Simian, député de Saône-et-Loire, sur la situation faite aux professeurs de l'enseignement secondaire des lycées de province par la réintégration des professeurs du collège Stanislas dans les cadres de l'Université.

M. Chastenet, député de la Gironde, va demander à interpellier le ministre du commerce sur l'organisation du service téléphonique en France.

M. Massabiau vient d'écrire au président du conseil pour l'informer de son intention de lui poser une question sur l'attitude du président du bureau électoral de Rodez au cours de l'élection sénatoriale du 4 janvier dernier.

Le groupe radical socialiste

Le groupe radical socialiste a voté à l'unanimité la motion de M. Bourrat, ainsi conçue :

« Le groupe radical socialiste félicite le citoyen Pelletan de son attitude au ministère de la marine et l'engage à persévérer dans la voie de réformes dans laquelle il est entré. »

Les délégués du groupe lui ont ensuite rendu compte du mandat qu'ils ont exercé à la délégation des gauches. A l'unanimité, le groupe a approuvé l'attitude de la délégation, en particulier dans l'élection du bureau de la Chambre où la victoire des candidats des groupes de gauche a été obtenue grâce à la discipline observée par le groupe radical socialiste, conformément aux engagements antérieurs.

La date de l'incorporation

La commission de l'armée a entendu M. Gervais dans l'exposé de sa proposition tendant à fixer l'incorporation du contingent annuel au mois de mars et à autoriser le renvoi de chaque classe à partir du 15 décembre. Elle a décidé qu'elle entendrait, à sa prochaine séance, le ministre de la guerre sur cette question.

M. Gouzy a donné lecture de l'étude qu'il a faite sur le nouveau projet de loi concernant l'avancement.

La discussion de ce projet aura lieu à la prochaine séance.

Les publications obscènes

M. Vallé, garde des sceaux, vient d'adresser à tous les procureurs généraux près les cours d'appel, la circulaire que voici :

« La circulaire du 15 décembre 1898 a prescrit aux parquets de rechercher et de poursuivre énergiquement les infractions prévues par la loi du 2 août 1882, modifiée par celle du 16 mars 1898. Néanmoins, le commerce des publications obscènes ou con-

traires aux bonnes mœurs, prend chaque jour un développement qui autorise à penser que ces instructions n'ont pas été exactement appliquées.

» Je crois devoir vous les renouveler en les précisant.

» Je vous prie d'inviter vos substituts à adresser, dans le plus bref délai, un avertissement aux commerçants qui exposent aux vitrines de leurs magasins, boutiques, kiosques, ou mettent en vente des gravures, dessins ou images tombant sous le coup de la loi. Si cette mise en demeure reste sans effet, des poursuites devront être immédiatement dirigées contre eux, et aussi le cas échéant, à toutes les personnes qui pourront être considérées comme les auteurs ou complices des infractions.

» Pour assurer une répression plus rapide, il conviendra de procéder autant que possible par voie de citation directe.

» Je vous prie de me rendre compte de l'exécution de ces instructions, en me faisant connaître le résultat des poursuites qui seront exercées dans votre ressort, par application de la loi précitée.

» E. VALLÉ. »

Les congrégations

M. Combes, poursuivant l'examen du dossier des congrégations, a résolu de refuser l'autorisation à 147 nouvelles, ce qui porte le nombre des refus à l'heure actuelle à 947.

Ménélick à Djibouti

Il se confirme que l'empereur Ménélick assistera, en territoire français, à l'inauguration du chemin de fer de Djibouti à Adis-Ababa, en février ou mars. L'empereur viendrait en grand appareil, escorté de six mille hommes de troupes.

M. Doumergue doit, à bref délai, demander des crédits spéciaux pour les fêtes de Djibouti. Une force navale, commandée par un contre-amiral, sera envoyée.

Double exécution en Algérie

Mardi matin a eu lieu à Oran, la double exécution de Charef ben Abdallah et de Baleb ben Mohamet, âgés respectivement de 26 et 20 ans, condamnés à mort par les assises d'Oran, le 12 septembre dernier, pour le double assassinat suivi de vol des époux Teissier, dont le mari était brigadier poseur de l'Ouest Algérien, à Lamoricière.

CHRONIQUE LOCALE

Mérite agricole

Sont nommés au grade d'officier : MM. Chapt-Aladel, Maire d'Anglars-Juillac ; Brel, cultivateur à Alviagnac.

Au grade de chevalier : MM. Filhol, Maire de Cassagnes ; Espinas, propriétaire à Gorses ; Saur, agriculteur à Figeac ; Fournet, viculteur à Sarrazac ; Jonclas, maire de Cours.

Clôture de la chasse

La clôture de la chasse est fixée au dimanche 25 janvier.

Aucun oiseau de passage ne pourra être chassé après cette date.

Seul, le gibier d'eau pourra être chassé jusqu'au 31 mars.

CAHORS

Don de gravures

M. Jules Combarieu, chef de cabinet du ministre de l'instruction publique, a fait don au collège de jeunes filles de Cahors, de 11 belles gravures d'art.

Bibliothèque Municipale

Le samedi 31 janvier courant, aura lieu à l'hôtel de ville, en six lots, l'adjudication des travaux d'aménagement de la Bibliothèque municipale.

Les devis et cahier des charges sont déposés à l'hôtel de ville où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours depuis 9 heures du matin à 4 heures du soir (Dimanches et jours de fêtes exceptés).

Cours publics de la Mairie

M. Cahier fera samedi prochain à 8 heures 1/2 du soir, une causerie sur *l'eau et les gaz qui la composent*.

Cette causerie sera accompagnée d'expériences.

Jeux floraux de Cahors

La Société l'Union littéraire et artistique de Cahors nous prie d'annoncer qu'elle organise des jeux floraux qui se tiendront aux premiers jours du printemps prochain.

Voici le programme avec la liste des fleurs :

Section de langue française

1^{re} partie : Prose. — Sujet imposé : Etude littéraire. Clément Marot et son œuvre. — Prix : Une rose en vermeil.

Sujet libre : Prix : Une pervenche argent et or.

2^e partie : Poésie. — Sujet imposé : Ode. Sur les ruines de Carthage. — Prix : Une violette en vermeil.

Sujet libre : Prix : Une églantine argent et or.

3^e partie : Théâtre. — Sujet imposé : Une comédie ou drame en 1 acte en prose. — Prix : Une marguerite argent et or.

Sujet libre : Une comédie ou drame en 1 acte en vers. — Prix : Un œillet argent et or.

Section de langue romane (langue d'oc)

Poésie. — Sujet imposé (dialecte du Quercy) Chant : Les voix du pays. — Prix : Un iris argent et or.

Prose. — Sujet libre : Prix : Une orchidée argent et or.

D'élégants diplômes seront décernés comme seconds prix dans chaque section.

Les envois seront reçus du 15 Janvier jusqu'au 1^{er} avril inclus, terme de rigueur.

Passé ce délai les œuvres seront refusées.

Adresser toutes les communications à M. E. Grangé, secrétaire général des jeux floraux, rue des Jacobins, faubourg Cabes-sut, Cahors.

AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ÉPILOGUE D'UNE FAILLITE

Le tribunal de commerce siégeait hier en audience extraordinaire, pour juger un incident de la faillite de Jules Bugès.

M. Sers, syndic de cette faillite, avait assigné Bugès et Rose Bailly, dont nous racontions tout récemment la mésaventure. Or donc M. le syndic, par l'organe de M^e Lacaze, son avocat, a expliqué au tribunal que, de notoriété publique, Jules Bugès avait repris dans le même local, sous son nom, avec la même enseigne et en lui donnant la même importance qu'il y a quelques mois, le commerce pour lequel il est en faillite, qu'il faisait ce commerce, comme auparavant, avec le concours aussi de Rose Bailly, que tout cela était plus que louche et qu'en sa qualité de syndic, il avait le droit de s'emparer immédiatement de tout le fonds de commerce tel qu'il existe aujourd'hui.

Dans une plaidoirie très documentée et très serrée, M^e Lacaze a établi devant le tribunal les droits du syndic sur tout ce qui appartient au failli, et l'obligation de prononcer la nullité de la nouvelle société qui vient de se constituer entre Bugès et Rose Bailly à moins que... ils ne disent pour le compte de qui ils font le commerce.

Avec beaucoup d'habileté et d'indignation M^e Bourdin a présenté — une fois encore dit-il ! — la défense de Jules Bugès et de Rose Bailly, qui ne se sont pas enrichis et qui, pour vivre, font marcher leur ancien commerce pour le compte d'un bienfaiteur, d'un prêteur dont le nom doit demeurer inconnu tant que cela pourra lui convenir. M^e Bourdin ne reconnaît pas au syndic le droit de s'emparer des marchandises ni de demander des comptes ou des explications à Jules Bugès et à Rose Bailly. Il ajoute que Bugès ne peut être considéré que comme un employé de Rose Bailly qui l'a recueilli par pitié!

M^e Lacaze répliqua très vivement, M^e Bourdin non moins vivement, et le tribunal, sans tenir compte de l'insistance de M. Sers qui voulait faire mettre les marchandises sous sequestre immédiatement, a renvoyé le prononcé de son jugement à une date indéterminée. B.

N. B. — Ces diverses affaires intéressent au plus haut degré tous nos lecteurs et nous savons avec quel intérêt tous les honorables commerçants de notre ville en suivent les péripéties. Nous les tiendrons au courant des décisions rendues ; elles seront intéressantes.

Vol d'une bicyclette

Un jeune homme paraissant âgé d'une trentaine d'années, vêtu d'un complet gris, disant se nommer de Colonges, voyageur

L'HONNEUR DU NOM

PAR CHARLES BUET

PREMIÈRE PARTIE

Les Châtelains de Mainrouge

III

L'homme au bonnet rouge

Son visage conservait les traces d'une réelle beauté : son front, couronné de bandeaux épais de cheveux blancs, fins et brillants comme la soie, trahissait une haute intelligence ; on lisait la bonté, en même temps que l'invincible fermeté, dans le regard clair, fixe et toujours résolu de ses yeux noirs ; ses lèvres avaient ce pli qui indique la fierté ; son nez aquilin, d'une forme pure, accentuait ces traits sculpturaux, si expressifs et si rigides à la fois.

Elle portait le deuil des veuves, en étoffe de laine, avec le bonnet blanc, à barbes de mous-seline, sous le capuchon ouaté de sa pelisse fourrée de ventre de gris.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Elle occupait le fond de la voiture à elle seule, entourée de cousins, d'objets de voyage.

Son fils était en face d'elle, assis, calme, très grave, dans la posture même qu'il aurait prise sous les lambris dorés d'un salon.

M. Raymond d'Hauteluce possédait une de ces physionomies qu'on n'oublie jamais quand on les a vues une fois.

Très grand, robuste, il ressemblait avec sa large carrure et ses membres musculeux à ces chevaliers géants du bon vieux temps qui maniaient plus facilement leur épée gigantesque, Durandal ou Joyeuse, que nos élégants, leur cravache à pommeau d'or ciselé.

Il était fait pour porter la lourde armure des preux, qui n'eût certes point pesé à sa puissante poitrine, et le beaume d'acier, empanaché d'un lambrequin de velours, eût dignement couronné sa tête léonine à la blonde crinière.

Il avait cette incomparable beauté qui procède de la race, de la force alliées à la douceur, de la noblesse unie à la simplicité.

Son visage créusé, martelé, soit par une douleur secrète, soit par un travail intellectuel par trop acharné, avait néanmoins perdu ses lignes pures, ses traits corrects.

Le front, d'une ampleur étonnante, était sillonné de rides légères ; des reflets nacrés marbraient les tempes. Sous les sourcils abondants et d'une nuance d'or bruni, des yeux noirs, dont la paupière bistrée augmentait l'éclat, dardaient un regard aigu, prompt, qui avait une étrange profondeur. Le nez se re-

courbait en bec d'oiseau de proie sur la bouche, aux lèvres d'un rouge feu qui tranchait violemment sur l'ivoire jauni de la peau.

Lorsque ses lèvres souriaient de cet ineffable sourire des âmes miséricordieuses, cette figure, transfigurée, s'illuminait tout à coup.

Puis la lueur disparaissait, l'éclair du regard s'éteignait, et l'on ne voyait plus devant soi qu'un visage austère jusqu'à la sévérité, grave jusqu'à la tristesse, stigmatisé de l'implacable empreinte des combats sans trêve, du labeur sans repos, de la souffrance cachée.

L'abbé d'Hauteluce portait la *cappa* romaine en drap noir, à double collet, mais on se plaisait par la pensée à le revêtir de la simarre de pourpre de ces grands cardinaux du moyen âge, qui dirigeaient le monde, aussi bien faits pour la bataille que pour les luttes ardentes et patientes de la diplomatie.

Il était comme l'incarnation du prêtre guerrier, toujours sur la brèche, soutenant tous les chocs, saisissant l'ennemi corps à corps, le prêtre tel que l'ont fait les révolutions modernes, le prêtre auquel il ne suffit plus de prier pour sauver l'ordre social menacé, mais qui doit se jeter dans la mêlée.

Au moment où la voiture s'engagea sur le pont, la marquise baissa l'une des glaces, et jeta un regard sur la vallée :

— Nous voici bientôt arrivés dit-elle, doucement. C'est donc ici que vont s'écouler mes derniers jours !

D'une voix sonore et vibrante, qui devait retentir sous les voûtes d'une cathédrale com-

me celle d'un Pierre l'Hermite et dont-il contenait les éclats, l'abbé Raymond répondit :

— Vos derniers jours et les miens, ma mère, cette retraite, où va s'éteindre, dans l'obscurité, les splendeurs de notre maison.

Il ajouta avec l'accent d'une tendresse infinie :

— N'êtes-vous pas trop fatiguée, ma mère ? Ce voyage doit vous sembler bien long et bien pénible ?

— Non, dit la marquise en soupirant, je me sens, au contraire. La maladie m'accorde une trêve ? mais pourquoi êtes-vous si triste, Raymond, vous qui êtes jeune et qui n'avez aucun sujet d'alarme ? Pour moi, qui touche au terme de la vie ; pour moi qui ai tout perdu ; pour moi à qui il ne reste pour consoler ma vieillesse misérable qu'un fils qui ne m'appartient presque plus, puisqu'il est à Dieu, la joie et le rire ne sont qu'un spectacle auquel je ne puis m'associer. Mais vous :

— Ma mère !...

— Oui, je sais quelles sont vos préoccupations et vos sollicitudes, et je les comprends, mon fils. Mais après dix années, nos blessures devraient être cicatrisées. Est-ce donc à moi Raymond, à vous prêcher le courage et la résignation ?

— Ce ne sont pas les biens de ce monde que je pleure, vous le savez. Qu'importe ? nous sommes encore assez riches pour faire l'aumône, et c'est tout ce qu'il faut...

— La famille détruite, dispersée...

(A Suivre).

pour les produits pharmaceutiques, se présentait, vendredi soir, vers une heure, chez M. Saint-Chamand, mécanicien, boulevard Gambetta, et demandait à louer une bicyclette pour aller à Montcuq.

M. Saint-Chamand ne voyant pas revenir son client, télégraphia à M. Vilas, pharmacien à Montcuq, qui lui répondit qu'il n'avait vu personne.

M. Saint-Chamand déposa immédiatement une plainte à la police, qui dressa procès-verbal et le transmit à M. le procureur de la République, qui ordonna des recherches.

Ces recherches ont abouti à l'arrestation du voleur, qui avait engagé la bicyclette au Mont-de-Piété de Montauban.

Société agricole du Lot

Séance du 3 janvier 1903

PRÉSIDENCE DE M. REY, PRÉSIDENT

Étaient présents : MM. Grimal, Bras, Bru, Dulac, Deltit, Falguières, Rouquié, Balaguéry, P. Carrié, Marqués, Rey, Delbreil, Dupuy, Mourguès, notaire à Albas, Cahier, Viviès, Mourguès, de Saint-Denis-Catus, Dalet, Quercy, Carrier, de Grézels, Bruel, Laporte, Martin, Bouyssou, Girma des Hortes, Dols, Fournié de Pontcirq, Guiral, Plantade, Pouzergues, Brugalières, Ichès, Rhodes, Pagès, l'abbé Magne, l'abbé Couderc, Miquel, Combes, D' Aymard, Roux, Vinel et Arbouys.

M. Dupuy, secrétaire de la société donne lecture du procès-verbal de la dernière séance ; le procès-verbal est adopté.

Sont admis à faire partie de la société après avoir été présentés à la dernière séance MM. Jacques Delfour, Cagnac, Delsac. Avis leur en sera donné par M. le Secrétaire.

M. le Président donne lecture du programme du concours de boucherie qui doit avoir lieu le premier février à Cahors : après les explications fournies par M. le président sur la composition de ce programme, le programme est adopté.

M. Dalet, rapporteur de la Commission de viticulture pour les primes à décerner aux vignobles de l'arrondissement de Gourdon année 1902, a la parole et donne lecture de son rapport. Sont désignés lauréats par la commission :

1^{re} catégorie

- 1^{er} prix : M. Delpech à Carluet 100 fr.
 - 2^e — M. Calmon à Thédillac 80 fr.
 - 3^e — M. Cabanes à Salviac, 60 fr.
- Rappel de prix MM. Fontenilles à Saint-Projet. Devaux à Gourdon.

2^e catégorie

- 1^{er} prix : M. Rieux à Sarrazac 80 fr.
 - 2^e — M. Soulacroup à Nozac 60 fr.
 - 3^e — M. Méric à Coustou (Gourdon) 40 fr.
- 4^e prix supplémentaire M. Barriat à Gramat 30 fr.
- Rappel de primes, MM. Baldy à Salviac Constant à Gourdon.

3^e catégorie

- 1^{er} prix : M. Verdier à Cazillac 60 fr.
 - 2^e — M. Roques à St-Clair 45 fr.
 - 3^e — M. Estournel à Lamothe-Fénélon 35 fr.
- 4^e prix supplémentaire M. Constant à Gourdon 25 fr.

M. Viviès, rapporteur de la commission des chènes truffiers, donne lecture de son rapport et proclame lauréat à cette dernière prime M. Mégès Elie, propriétaire à Payrac, 100 fr.

Ces deux rapports sont adoptés ; ils seront insérés *in extenso* dans le Bulletin de la Société janvier-février 1903.

M. Carrier, maire de Grézels, prend la parole pour donner lecture à la Société de deux vœux qu'il a rédigés, l'un au sujet de l'impôt sur le revenu, l'autre sur le retour gratuit des fûts vides à l'expéditeur par les Compagnies de chemins de fer. Ces deux vœux seront examinés par le bureau de la Société et M. le président s'en fera l'interprète auprès des pouvoirs publics.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres du bureau : Président et 2 vice-présidents pour 1903.

Sont élus : Président par acclamation et à l'unanimité, M. Rey, président sortant ; 1^{er} vice-président, M. Delbreil ; M. Brugalières, 2^e vice-président, par 24 voix sur 42 votants.

Sont élus membres de la commission d'administration : MM. Caviole, Cambornac, Rhodes, Quercy, Laporte, Pagès.

Commission d'agriculture : Vinel, Carrié, Rhodes, Laporte, Dalet, Combes, Gras, Deltit, Quercy, Pagès.

Commission d'industrie : MM. Martin, Viviès, Quercy.

Commission de rédaction : MM. Coueslant, Magne, Plantade, Brassac, Delpérier, Quercy.

Après les élections des commissions, M. le Président lève la séance.

Théâtre de Cahors

Le Billet de Logement

On nous annonce pour le *Jeu* 22 Janvier une représentation du *Billet de Logement*, vaudeville en 3 actes de MM Antony Mars et Henri Keroul.

Plus de 500 représentations à Paris n'ont pas encore épuisé la vogue de cette pièce qui remporte partout un succès de fou rire.

Nous sommes donc heureux d'annoncer à nos lecteurs qu'ils pourront aller se réjouir le jeudi 22 courant à ce triomphe du rire. C'est une excellente soirée à passer. D'ailleurs nous en reparlerons.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 15 ET 18 JANVIER 1903

- | | |
|--|------------|
| Allegro Militaire | Sellenick. |
| Rose-Mousse (valse) | Bosc. |
| La jolie fille de Perth (fant ^a) | Bizet. |
| A Simple Aveu | Thomé. |
| B Menuet des petits violons (capitaine Fracasse) | Penard. |
| Egmont (ouverture) | Beethoven. |

Allées Fénélon, de 3 1/2 à 4 1/2 h. du soir

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 15 janvier 1903

Naissances

Fargues, Georges-Joseph-Philippe, rue du Lycée, 46.

Baqué, Marguerite, rue Fondue-Basse, 3.

Mariage

Gardou, Firmin, cultivateur et Rascouaille, Marie-Célestine, s. p.

Arrondissement de Cahors

COURS. — Mérite agricole. — Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Jouclas, maire de Cours, au grade de chevalier du mérite agricole.

Nous adressons à M. Jouclas nos plus vives félicitations.

PUY-L'ÉVÊQUE. — Election municipale.

M. Roques, conducteur des ponts et chaussées, a été élu, dimanche, conseiller municipal de la commune de Puy-l'Évêque.

CATUS. — Concours de porcs gras du 13 janvier. — De l'exhibition nombreuse et remarquable de porcs gras organisée par les soins du Comice Agricole, la commission avec quelques embarras pour le choix, a décerné les prix suivants :

- 1^{er} prix, 25 fr. à M. Francoual, à Laprade (Uzech).
- 2^e id. 20 fr. à M. Gatignol, à Poudens (Dégagnac).
- 3^e id. 15 fr. à M. Boulzagnet, Eliacin aux Junies.
- 4^e id. 12 fr. à M. Boulzagnet, Jean aux Junies.
- 5^e id. 10 fr. à M. Girma, à Engrange (Francoules).
- 6^e id. 8 fr. à M. Frayssi, à Flory (Catus).
- 7^e id. 5 fr. à M. Lafon, à Tourniac (Pontcirq).
- 8^e id. 5 fr. à M. Lamontagne Abel, à Dégagnac.

La distribution de ces récompenses a eu lieu en séance publique à la mairie de Catus, présidée par M. Soulié vice-président du Comice agricole, qui a exprimé au nom de la commission, des félicitations aux exposants et les améliorations susceptibles à apporter au choix et à la méthode d'engraissement des habillés de soie.

N. B. Par les soins du Comice agricole, il sera organisé pour une époque ultérieure un concours d'emploi d'engrais chimiques, de chènes truffiers, de labourage, d'animaux reproducteurs et de boucherie, d'instruments agricoles, etc.

Des affiches spéciales indiqueront le programme et les conditions de ces concours.

CASTELNAU-MONTRATIER. — Foire.

Notre foire aurait été fort belle si la neige n'était pas survenue dans l'après-midi.

Les divers marchés étaient bien approvisionnés, mais il s'est traité peu d'affaires à cause du mauvais temps.

Les cours du bétail sont à peu près les mêmes que la dernière foire. Les veaux valaient 0 fr. 90 le kilog. ; les porcelets de 18 à 45 fr. pièce, et les porcs gras, de 43 à 46 fr. les 50 kilos.

Volaille. — Poules, canards et dindons, de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 ; jeunes poulets, de 0 fr. 65 à 0 fr. 75 la livre.

Œufs, 1 fr. la douzaine ; lapins domestiques, de 0 fr. 80 à 1 fr. 50 pièce.

Halle aux grains. — Blé, de 14 à 14 fr. 50 ; maïs, de 8 à 9 fr. ; avoine, de 6 à 7 fr. les 4/5.

St-GÉRY. — Obsèques. — Hier ont eu lieu à St Géry, les obsèques de notre compatriote M. Dilhac, avoué, décédé à Montauban.

Une foule nombreuse d'amis ont accompagné le corps du regretté défunt.

Au cimetière, M. Ausset, de Pasturat, camarade de M. Dilhac, a prononcé quelques paroles d'adieu.

M. Dilhac était âgé de 26 ans.

Nous adressons à sa famille nos condoléances.

BELFORT. — Conférence. — Dimanche prochain 18 janvier, à 3 heures précises de l'après-midi, M. Brunet, licencié en droit, professeur au lycée Gambetta, fera dans une des salles de l'école des garçons une conférence sur : « Les avantages matériels et moraux de la Mutualité Scolaire. »

Cette conférence sera suivie de projections lumineuses.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Poids et mesures. — M. le vérificateur des poids et mesures de Figeac procédera du 19 au 26 janvier, à son bureau situé allée Victor Hugo, à la vérification périodique des poids et mesures. Les assujettis à la vérification sont invités à se rendre exactement au lieu, jour et heure, indiqués sur leur bulletin de convocation afin d'éviter l'encombrement.

Explosion. — Dans la nuit de mardi à mercredi, le quartier St-Thomas a été mis en émoi par une explosion de gaz. Un propriétaire de ce quartier ayant voulu s'enquérir d'une fuite, a failli être victime de cette explosion.

Instruction primaire. — Mlle Albina Descamps, institutrice suppléante, est nommée institutrice adjointe à Martel.

GORSÈS. — Grave accident. — Le sieur Justu Bories, originaire de la commune de Sénailac, vient d'être victime d'un accident qui aurait pu lui coûter la vie.

Il était occupé avec d'autres ouvriers à faire des traverses de bois au lieu dit « le Bousquet », commune de Gorses. Tout à coup le chevalet sur lequel se trouvait un tronc d'arbre équarri se cassa, et l'une des traverses tomba sur le malheureux Bories, lui brisant la jambe droite au-dessus de la cheville.

Pareil accident lui était arrivé il y a environ quatre ans.

CAJARC. — Démographie. — Il y a eu en 1902 : 27 naissances se répartissant comme suit : garçons légitimes, 9 ; filles légitimes, 19 ; enfant naturel, 1. Pendant la même année il y a eu 39 décès qui se répartissent ainsi qu'il suit : 14 du sexe masculin et 12 du sexe féminin et 3 mort-nés dont la naissance n'a pu être déclarée. Quant aux mariages, il en a été célébré 11 alors que les publications ont été faites pour 19.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Incendie du tribunal. — Cette nuit, un violent incendie a détruit le Palais de justice de Gourdon.

Le greffe a été seul sauvé.

Pour les pauvres. — La Compagnie d'Orléans a fait remettre à M. le maire de Gourdon la somme de 125 fr. pour les pauvres de la commune.

SOULLAC. — Cheval emballé. — Le sieur B. L..., conduisait un cheval attelé à un char-à-bancs, et suivait la route du Port.

Arrivé en face de la métairie Valat, le cheval s'emballa et alla s'abattre avec la voiture au fond du talus qui borde la route, et qui est en cet endroit profond de plus de deux mètres.

Par un heureux hasard, ni le conducteur, ni le cheval, n'ont été blessés.

Un cadavre dans la Dordogne. — Le cadavre du sieur Pierre Brougnoux, propriétaire au Roc, dont nous avons annoncé la disparition mystérieuse, a été retrouvé à Aillac (Dordogne). Le malheureux s'était précipité dans la rivière du haut du pont de Souillac le 27 décembre dernier.

Le courant l'avait entraîné sur un parcours de vingt-sept à trente kilomètres.

Adjudication des droits de pêche. — Lundi matin a eu lieu, à la mairie de Souillac, l'adjudication des droits de pêche et de chasse sur la Dordogne, sous la présidence de M. Malvy, maire de Souillac :

Premier lot : Liourdes à Tauriac, 370 fr., M. Vidaly, maître d'hôtel à Paybrun ; — deuxième lot : Gintrac à Carennac, 310 fr., M. Bennet, à Bétaille ; — troisième lot : Carennac à Saint-Denis-près-Martel, 410 fr., M. Bennet, à Bétaille ; — quatrième lot : Floirac à Montvalent, 210 fr., M. de Vinzac, à Briance ; — cinquième lot : Montvalent à Creysse : pas d'adjudicataire ; sixième lot : Creysse à Meyronne, 210 fr., M. de Materre, à Creysse ; — septième lot : Meyronne, 110 fr., M. de Materre à Creysse ; — huitième lot : Pinsac, pas d'adjudicataire ; — neuvième lot : Pinsac à Souillac, 310 fr., M. Iragne, à Pinsac ; — dixième lot : Souillac, retiré ; — onzième lot : Souillac, au Roc, 600 fr., M. Desplat fils, à Cazoules.

PAYRAC. — Vol avec effraction. — Pendant que la dame Marie Ducos, veuve Combette, s'était absentée de son domicile, des malfaiteurs se sont introduits dans sa maison en fracturant la fenêtre, et ont dérobé une somme de 99 fr. enfermée dans le tiroir d'une armoire.

Les auteurs de ce vol audacieux sont inconnus.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Payrac.

AVIS

M. Aimé WILCKEN, Chirurgien-Dentiste, Diplômé de la Faculté de Médecine et de l'École dentaire de Paris, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il vient de prendre la suite du cabinet de M. BOURGET, 9, rue du Lycée.

Traitement et outillage tout à fait nouveaux.

Redressement et soins spéciaux pour les enfants.

Il est toujours délivré sur facture une garantie du travail.

Anificateur spécialiste ; prothèse en tous systèmes ; célérité et discrétion.

BULLETIN FINANCIER

Aujourd'hui a commencé la liquidation du quinze par la réponse des primes ; cette opération s'est effectuée dans d'assez bonnes conditions pour les acheteurs. L'ensemble du marché est plutôt satisfaisant. Cependant nos rentes sont lourdes ; l'élection de M. Jaurès a mal impressionné les porteurs de nos fonds publics ; de plus, le bruit s'est répandu que le gouvernement n'aurait pas recours à un emprunt et qu'il trouverait les ressources nécessaires dans un impôt sur les revenus. Ces bruits ont suffi pour faire perdre sur nos rentes l'avance acquise ces jours derniers.

Le 3 0/0 clôture à 100 fr. à terme, au comptant il reste à 99,90, cours moyen.

Nos établissements de Crédit sont fermes sans changement.

Les Chemins français sont en baisse, le Lyon à 1440 ; le Midi à 1224 ; le Nord à 1852 et l'Orléans à 1517.

Le Suez à 3865 n'a pas varié.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure finit à 87,47 ; l'Italien à 102,05 ; le Portugais à 31,37. Le Serbe 4 0/0 se traite à 79,50 ; le Turc D revient à 29,70 ; la Banque Ottomane à 595.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

CAFÉS TORRÉFIÉS en gros et en postaux.
Vente en vrac ou sous boitage.
On demande d'excellents Représentants visitant l'épicerie de bon détail.
Ecrire HÉLÈNE et C^{ie}, 12, rue Camille Desmoulins, Levallois-Perret (Seine).

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 7^e — Sommaire du 15 Janvier 1903.

V^{ie} Nacla : Chronique. — Hippolyte Simon : L'annonce matrimoniale (fin). — Théodore Cahu et Louis Forest : Vers la paix (suite). — Le Vte Henri de Bornier : Louise de Vanvert (suite). — Léonce Pelloutier : Ma tante Mansfield. — Pierre Calmettes : Le travail dans les égouts de Paris. — Charles Mérouvel : Bâtards (suite). — Le comte Léon Tolstol : Anna Karénina (suite). — Petite correspondance.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 157^e livraison (16 Janvier 1903).

La Gondole fantôme, par Gustave Toudouze. — La construction d'une locomotive, par Daniel Bellet (suite). — Un Zélu défenseur. — La mission de Geneviève, par B. A. Jeanroy (suite). — Les Timbres-poste, par Lucien d'Elne.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

QUARANTIÈME ANNÉE

Même administration que le Journal des Demoiselles

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles, illustré en 200 gravures environ dans le texte.

14, rue Drouot

Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

CHAQUE LIVRAISON RENFERME EN OUTRE :

Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa quarantième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Envoyer un mandat poste à l'ordre du Directeur Envoi Gratuit d'un numéro spécimen.

LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines 14, — rue Drouot, — 14, Paris.

Paris et départements, un an : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent elles-mêmes de la toilette de leurs enfants, offre, chaque mois, à ses nombreuses lectrices :

Une causerie sur les modes enfantines, illustrée de croquis explicatifs. — De nombreux Modèles de Robes, Chapeaux. — Manteaux et Lingerie, pour petites filles et garçons de tous les âges. — Un et souvent deux patrons découpés. — Une gravure de Modes coloriées. — Un courrier communiquant d'utiles renseignements. — Un conseil pratique. — Des devinettes et leurs solutions.

Enfin, une planche trimestrielle, contenant des patrons pour les tout petits, et des charmants modèles de travaux de fantaisie, des broderies et de chiffres divers, complète l'heureux ensemble de ce journal, indispensable conseiller de toutes les mamans économes et prévoyantes.

Envoyer un mandat poste à l'ordre du Directeur Envoi Gratuit d'un numéro spécimen.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via

Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay) et quai d'Austerlitz, aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRENEES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1^o DE PARIS à TOURS.

2^o DE TOURS à NANTES.

3^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.

4^o D'ORLÉANS à LIMOGES.

5^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.

6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.

DE TOURS à ANGOULÊME.

D'ANGOULÊME à BORDEAUX.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Pertus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loluque (Préhaq-les-Bains), Lamou-lès-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginoules), Garganières, Esconloubre, Usson-les-Bains), Saint-Fleur (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaueilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et bal-

néaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Grau), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Pertus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéras (Campagne-les-Bains) ; Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loluque (Préhaq-les-Bains), Lamou-lès-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chau-

des), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Loures-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestala, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginoules), Garganières, Esconloubre, Usson-les-Bains), Saint-Fleur (Chaudesaignes.) Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Audinac, Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaueilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

L'un des gérants : B. Alibert.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Service d'Hiver

De Paris à Toulouse

	17		5(1)		23(3)		35		1125	
	EXPRESS.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS.	1 ^{re} class.	EXPRESS.	1 ^{re} class.	DIRECT.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	OMNIBUS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS(Aust.).....	départ..	3 10s.	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	—	—	—	—	—
LIMOGES.....	arrivée.	1 50	4 38	3 16 m.	9 2	—	—	—	—	—
	départ..	3 34	4 46	3 24 m.	9 29	—	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée.	6 34 m.	6 34 m.	4 57	12 32 m.	—	—	—	—	—
	départ..	6 45 m.	7 1	5 5	1 1	7 18 s.	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....		7 20	—	—	1 38	7 56	—	—	—	—
SOULLAC.....	arrivée.	7 40	7 39	5 41	1 59	8 17	—	—	—	—
	départ..	7 45	7 40	5 44	2 3	8 30	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	arrivée.	7 52	—	—	2 10	8 37	—	—	—	—
	départ..	7 53	—	—	2 11	8 39	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon.....		8 9	—	—	2 26	8 54	—	—	—	—
Nozac.....		8 19	—	—	2 37	9 5	—	—	—	—
GOURDON.....		8 31	8 8	6 9	2 50	9 17	—	—	—	—
Saint-Clair.....		8 40	—	—	3	9 27	—	—	—	—
Dégagnac.....		8 51	—	—	3 12	9 39	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles.....		9 2	—	—	3 24	9 51	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus.....		9 13	—	—	3 35	10 2	—	—	—	—
Espère.....		9 22	—	—	3 45	10 12 m.	—	—	—	—
CAHORS.....	arrivée.	9 32	8 47	6 45	3 56	10 23 s.	—	—	—	—
	départ..	9 41	8 53	6 53	4 5	7 30 m.	—	—	—	—
Sept-Ponts.....		9 51	—	—	4 16	7 42 m.	—	—	—	—
Cieurac.....		10 5	—	—	4 32	7 59	—	—	—	—
Labenne.....		10 12	—	—	4 40	8 8	—	—	—	—
Caussade.....		10 45	9 35	7 31	5 15	8 45	—	—	—	—
MONTAUBAN.....	arrivée.	11 19	10 1	7 56	5 55	9 27	—	—	—	—
	départ..	12 13 s.	10 49 s.	8 45	7 51	—	—	—	—	—
TOULOUSE.....	arrivée.	—	—	—	—	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	42(4)		16(2)		1140-1128 1132(*)		4		1126		1136		40	
	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	1	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	—	—	9 16 m.	5 45 m.	—	—	—	—
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	—	—	10 53	7 25	—	—	—	—
Caussade.....	—	4 1	5 20	8 11	9 53	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—	—
Labenne.....	—	—	6 9	8 52	—	—	—	—	12 13 s.	8 48	—	—	—	—
Cieurac.....	—	—	6 19	9 1	—	—	—	—	12 22	8 57	—	—	—	—
Sept-Ponts.....	—	—	6 33	9 13	—	—	—	—	12 34	9 9	—	—	—	—
CAHORS.....	arr. 2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	—	—	—	12 42	9 17	—	—	—	—
	dép. 2 49	4 48	6 52	—	10 36	—	—	—	—	9 36	—	—	—	—
Espère.....	—	—	7 5	—	—	—	—	—	6 11	9 48	—	—	—	—
St-Denis-Catus.....	—	—	7 19	—	—	—	—	—	6 25	10 1	—	—	—	—
Thédirac-Peyril.....	—	—	7 33	—	—	—	—	—	6 41	10 14	—	—	—	—
Dégagnac.....	—	—	7 42	—	—	—	—	—	6 50	10 23	—	—	—	—
Saint-Clair.....	—	—	7 52	—	—	—	—	—	6 59	10 32	—	—	—	—
GOURDON.....	—	5 30	8 7	—	11 19	—	—	—	7 17	10 45	—	—	—	—
Nozac.....	—	—	8 16	—	—	—	—	—	7 26	10 53	—	—	—	—
Lamothe-Fénel.....	—	—	8 25	—	—	—	—	—	7 36	11 2	—	—	—	—
CAZOULÈS.....	—	—	8 37	—	—	—	—	—	7 48	11 14	—	—	—	—
	—	—	8 38	—	—	—	—	—	7 49	11 15	—	—	—	—
SOULLAC.....	—	—	8 46	—	—	—	—	—	7 57	11 22	—	—	—	—
	—	—	8 51	—	—	—	—	—	8 7	11 25	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	—	—	9 21	—	—	—	—	—	8 37	11 51	—	—	—	—
BRIVE.....	—	—	9 56	—	—	—	—	—	9 11	12 23 m.	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12 50	—	—	—	—
PARIS (A.) arr.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11 33	—	—	—	—

1^{re} et 2^e classe, pour 300 kilomètres minimum; 3^e classe, pour 400 kilomètres.

2^e et 3^e classe, pour 300 kilomètres minimum; 3^e classe, pour 400 kilomètres.